

TAXES ET REDEVANCES DE LA VILLE DE ROCHEFORT - Budget 2018

REF.	ARTICLE	INTITULE	TAUX actuels	Budget 2018
1	040/361-02	Redevance sur la demande de permis d'environnement	Classes 1 (250 €), 2 (100 €), 3 (20 €) Permis unique : classe 1 (300 €), 2 (150 €)	1.750,00
2	040/361-03	Redevance sur la délivrance d'un permis d'urbanisation	50 €/lot ou logement créé (+ 50 € si E.I.E. requise)	800,00
3	04001/361-04	Taxe sur la délivrance documents administratifs	divers	105.000,00
4	04002/361-04	Redevance sur la délivrance de permis d'urbanisme	de 50 à 120 €/demande suivant le type	25.000,00
5	040/361-48	Redevance sur les prestations administratives	divers	15.000,00
6	04001/363-03	Taxe sur la gestion des déchets ménagers et assimilés	130 €/ménage de 2 personnes ou plus, 2nd résident ou pers. morale (sauf réduction ou exonérations); 111 €/ménage d'1 personne	688.000,00
7	04003/363-03	Redevance sur l'enlèvement et le traitement des déchets organiques des producteurs de déchets assimilés	De 180 à 320 €/an/conteneur suivant choix vidange - 0,25 €/sac biodégradable	620,00
8	04099/363-03	Redev.enlèvements spéciaux déchets ménagers	divers	200,00
9	040/363-07	Redevance pour l'enlèvement des versages sauvages	divers	1.000,00
10	040/363-10	Taxe sur inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium	250 €	9.000,00
11	040/363-11	Redevance sur les exhumations	divers	100,00
12	040/363-15	Redevance pour l'ouverture caveaux	50 EUR par ouverture	100,00
13	040/363-16	Redevance sur la délivrance de sacs pour les déchets	0,80€/30 l - 1,60 €/60 l (+ sacs gratuits) (PMC : 0,12 € à partir du 41ème) - 0,25 €/sac biodégradable	145.000,00
14	040/364-09	Taxe sur mines, minières et carrières	La Ville a opté pour la compensation régionale (160.000 EUR)	1,00
15	040/364-15	Taxe sur les activités ambulantes	27 €/jour/vendeur ou 370 €/an/vendeur	250,00
16	040/364-16	Taxe sur les agences de paris sur les courses de chevaux	62 €/mois	750,00
17	040/364-23	Taxe sur les panneaux publicitaires fixes	0,50 €/par support publicitaire et par dcm² ou fraction de dcm²	7.100,00
18	04001/364-24	Taxe sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires	de 0,0111 € à 0,08 € suivant le poids (0,006 € presse régionale (- 25 € /6 mois)	95.000,00
19	040/364-26	Taxe de séjour	40 €/an/chambre louée	13.000,00
20	040/364-27	Taxe sur les terrains de caravanage	Taux fixé de 18,50 € à 60 € svt superficie	20.000,00
21	040/364-29	Taxe sur les véhicules isolés abandonnés	300 €/véhicule/an	300,00
22	040/364-32	Taxe sur les agences bancaires	200 €/poste de réception	8.600,00
23	040/365-01	Taxe sur spectacles et divertissements	0,07 €/entrée (25.000 entrées exonérées); 0,13 €/entrée combinée	20.000,00
24	040/366-01	Redevance pour le droit d'emplacement sur les marchés	divers	26.200,00
25	040/366-03	Redevance sur les installations foraines	divers (exonér.kermesses < 6 métiers)	12.500,00
26	040/366-07	Redevance pour l'utilisation parking communal gardé (Han-s/L.)	- Véhicule (hors motorhomes) : de 9h à 17h : 5 €/véhicule - Motorhomes : 7,5 €/24 h janvier, février, mars, novembre, décembre; 9 €/24 h avril, septembre, octobre; 11 €/24 h mai, juin, juillet et août - Pour utilisation sanitaires : 0,50 EUR/accès. Paiement d'1 emplacement motor-homes = 2 jetons gratuits d'accès sanitaires	120.000,00
27	04001/366-07	Taxe sur le stationnement en zone bleue et en zone à durée limitée	15 €/jour (15' gratuites)	400,00
28	04002/366-07	Taxe sur le stationnement de véhicules à moteur	0,50 €/heure ou 7,50 €/demi-jour	62.000,00
29	040/366-14	Redev. Occup. fins commerciales ou publicitaires et fins d'entreprises, des emplacements soumis à la redev. communale de stationnement	4 €/jour/emplacement du lundi au samedi ou 200 €/période de 6 mois cons./empl. ou 400 €/an/emplacement	2.000,00
30	04002/367-10	Taxe sur les pylônes GSM et autres	3.000 EUR/pylône	1,00
31	040/367-13	Taxe sur les secondes résidences	de 90 € à 480 € par an suivant le type	138.000,00
32	040/367-15	Taxe sur les immeubles inoccupés	100 €/m courant/niveau A partir 5ème année : 150 €/m cour/niv.	30.000,00
33	040/371-01	Centimes additionnels au P.I.	2600	3.318.387,35
34	040/372-01	Taxe additionnelle à l' I.P.P.	8,50 %	3.338.334,30
35	040/373-01	Additio. Taxe véhic. Automobiles	Calcul du SPW	168.613,58
36	04003/377-01	Centimes additionnels à la txe régionale sur les sites d'activités économiques désaffectés	25 centimes additionnels	2.500,00
37	421/180-01 874/161-01	Redevance prestations techniques Services communaux	divers	1.500,00 25.000,00
38	563/163-01	Redevance campings communaux	divers	240.000,00
39	764/161-04	Redevance bassin de natation	divers	22.000,00
40	76402/161-04	Redevance mini-golf	divers	5.000,00
41	767/161-04	Tarif des usagers de la bibliothèque	divers	12.500,00
42	874/161-02	Redevance pour la fourniture d'eau et pour la location du compteur	CVD = 2,5428 €/m³ htva (CVA : 2,365 €/m³) (compteur = (50,856) + (30 xCVA)/an)	} 2.454.970,00
43	878/163-01	Redev.pour la concession de sépultures,	} divers	
	878/161-02 87801/161-02	la vente de caveaux et la vente de monuments funéraires		